

AVIS AU PUBLIC

Commune de NOYON

Par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, le Préfet de l'Oise a ordonné une enquête publique, préalable à la demande d'autorisation au titre des articles L. 181-1 à L. 181-3 du code de l'environnement présentée par la commune de NOYON concernant l'exploitation d'un captage d'eau potable sur la commune de NOYON.

L'enquête se déroulera dans la mairie de NOYON, aux heures normales d'ouverture, du lundi 21 janvier au mardi 19 février 2019 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur titulaire désigné :

Mairie de NOYON – commissaire-enquêteur – Monsieur J.Y. MAINECOURT
L'exploitation du captage d'eau potable F7 à NOYON
61, rue Aristide Briand
60550 NOYON
ou par mail :
enquete-publique.forage@noyon.fr

Monsieur MAINECOURT tiendra une permanence en :

Mairie de NOYON :

- le lundi 21 janvier 2019 de 10H00 à 12H00
- le samedi 2 février 2019 de 10H00 à 12H00
- le mardi 19 février 2019 de 15H00 à 17H00.

**La responsable adjointe du service Eau,
Environnement et Forêt**


MARTINE RIVOLIER